

MAIRIE 18 Avenue de la Gare 54290 BAYON Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16 Présents : 15 Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages

exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation 25/05/2021

Date d'affichage 08/06/2021

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents: Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s): Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s): /

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme PETAT COLLE Annick

Vente terrain communal Délibération n°2021 - 38

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune"

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT.

Vu la demande de Monsieur Arnaud MARIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

DECIDE

La cession de la parcelle cadastrée AB 143 d'une contenance de 68ca à Monsieur Arnaud MARIN aux fins de supprimer une bande de terre à entretenir pour la commune de Bayon, moyennant la somme de 544€

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon, Le Maire